



---

## Ressources humaines : rapport annuel

### Rapport du Secrétariat

1. Le Conseil exécutif à sa cent troisième session et la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé ont été informés que serait établi à l'avenir un rapport récapitulatif annuel sur le personnel de l'OMS, son profil par âge et par sexe, sa distribution géographique et sa distribution par type de contrat, ce rapport devant également comporter des rapports distincts sur des questions particulières intéressant les ressources humaines. Le but est de donner aux Etats Membres un tableau de la composition du personnel qui soit plus complet, plus cohérent et plus transparent et puisse servir de base pour l'analyse des tendances et la prévision des besoins.
2. Le premier de ces rapports contiendra des données sur les éléments suivants :
  - situation générale du personnel par source de fonds, lieu d'affectation et classe ;
  - distribution du personnel par sexe ;
  - distribution géographique : représentation actuelle ;<sup>1</sup> changements intervenus depuis le dernier rapport soumis au Conseil exécutif ; répartition par Région en fonction des lieux d'affectation et des nationalités ;
  - profil par âge ;
  - personnel à court terme.
3. Les rapports établis pour les années à venir contiendront des renseignements supplémentaires sur le profil de la main-d'oeuvre, par exemple sur la rotation et le renouvellement.
4. Après examen des conditions d'établissement du rapport et dans le souci de rationaliser les travaux du Conseil, il a été décidé que les données mentionnées plus haut seraient présentées par rapport à une date de référence fixée au 31 décembre de chaque année civile. Elles correspondront ainsi aux données soumises au Conseil dans le cadre du budget programme et des rapports financiers. En conséquence, le premier rapport sur la situation du personnel à l'OMS sera disponible à l'ouverture de la cent cinquième session du Conseil exécutif avec comme date de référence pour toutes les données le **31 décembre 1999**.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> En réponse à la demande formulée par le Conseil exécutif pour que le Directeur général lui soumette à sa session de 2000 un rapport sur le recrutement du personnel international à l'OMS.

<sup>2</sup> Document EB105/14 Add.1.